



**LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER**

FACTURE N° 5060275

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

N/REF : 7/04/2025 9H55 C:000032 I:35908
V/REF : 1005898
V/Email reçu le Lundi 07/04/2025 a 9H55

SELON DEVIS N° 5040035

V/REF.IMM. 8722-8723

IMMEUBLE : RUE DE LA GARE
17 RUE DE LA GARE
01370 ST ETIENNE DU BOIS

SEMCODA
AGENCE BRESSE DOMBES
28 RUE DE LA GRENOUILLERE
CS 81050
01000 BOURG EN BRESSE

Feillens, le 17 Juin 2025

Référence Marché: M_230717001-1

LOCALISATION : 17 RUE DE LA GARE - ST ETIENNE DU BOIS -
MR SAEZ 0766312349 2EME ETAGE
M. PONCET : 0688361352 1ER ETAGE

MOTIF : VOTRE ACCORD SUR NOTRE DEVIS N°5040035 DU 04/04/2025
D UN MONTANT DE 451,97 EUROS HT

Donneur d'ordre : Mr R MAHIEU

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie.

=====

ACCORD SUR DEVIS
DEPLACEMENT DU VEHICULE ET DU PERSONNEL
DANS LE LOGEMENT DE MR PONCET AU 1ER ETAGE :
CREATION D'UNE TRAPPE DANS LA COLONNE WC ET UNE SECONDE DANS LA COLONNE
EU DE LA CUISINE
DANS LE LOGEMENT DE MR SAEZ AU 2EME ETAGE :
CREATION D'UNE TRAPPE DANS LA COLONNE WC ET UNE SECONDE DANS LA COLONNE
EU DE LA CUISINE
RECHERCHE DE FUITE DANS LES 2 LOGEMENTS

NOTRE INTERVENTION DU 17 AVRIL 2025
CREATION DE TRAPPE DE VISITE DANS LES DEUX LOGEMENTS ET RECHERCHE DE
FUITE
AUCUNE FUITE CONSTATE
PREVOIR DEMONTAGE DE LA BAIGNOIRE DANS LE LOGEMENT DE MR PONCET

LE 02 MAI 2025
DEPOSE DE LA BAIGNOIRE
CREATION D'UNE TRAPPE AUCUNE COLONNE VISIBLE
REPOSE DE LA BAIGNOIRE
PREVOIR NOUVELLE INTER DEPUIS L'ADAPA
LE 11 JUIN 2025 A 08H45
FUITE SUR EVACUATION EU DES WC ENTRE LE 1ER ET LE RDC
REMPLACEMENT DU TRONCON DE COLONNE FUYARD

SERVIMO BOURGOGNE - SAS au capital de 15 000 €

550, route de Ternant – 01570 FEILLENS

RCS. BOURG EN BRESSE 798.123.030 - TVA intracommunautaire FR53798123030

Tél : 03 85 20 30 60 - bourgogne@servimo.fr

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

FAIRE PASSER UN PLAQUISTE POUR REBOUCHER LE TROU

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie (poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres, génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====			
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U.	HT
1,00	Travaux conformes au DEVIS en référence	451,97	451,97
3,00	PL00082-Pose de ML de tube PVC	41,22	123,66
Quantité	Fournitures - Mises en oeuvre	P.U.	HT
1,00	Manchon(s) PVC dn 50	2,01	2,01
1,00	Réduction(s) pvc 50/40	1,09	1,09
1,00	TAMPON(S) réduction PVC evac.100-40	5,03	5,03
1,00	Manchon(s) PVC dn 40	0,56	0,56
1,00	Coude(s) PVC dn 40 - MF 90°	1,47	1,47
1,00	Té(s) PVC Dn 100	32,56	32,56
1,00	Culotte(s) pvc dn 100 45°	8,54	8,54
1,00	Manchon(s) PVC Dn 100 a buté	2,10	2,10
1,00	Manchon(s) dilatat.pvc Dn 100 Vert.	8,79	8,79
TOTAL H.T.			637,78
T.V.A. a 10,00%			63,77
TOTAL T.T.C.En EURO			701,55

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5060275

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN



Bon de Commande

N° : 1005898 du 07/04/2025

Pr.

SEMCODA

AGENCE DE BOURG EN BRESSE

28, rue de la Grenouillère

CS 81050

01010 BOURG EN BRESSE CEDEX

Tel:04.74.22.83.27

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENS

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 544126-FS2497

Téléphone : 03.85.20.30.60

Mail: bourgogne@servimo.fr

Lieu d'intervention

MME SAEZ Claudia

MR LOUP Maxime

17 RUE DE LA GARE

01370 ST ETIENNE DU BOIS

Référence de la Demande

N°: 818 420 du 07/04/2025

THCMEIPP Tvix hors contra Menuiseries int Partie privat.

1

01-EE-2212-ENT-61563100

Marché : M - 230709001-1

Téléphone : 06.73.20.11.01 / 07.66.31.23.49

08722-00001-00001-00021 H / Type 2 / 02

Etage : 02

Date entrée: 16/02/2024

Délai

Date limite exécution : 22/04/2025

Observations

VALIDATION DU DEVIS N° 5040035

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement VALIDATION DU DEVIS N°5040035	1,00	451,97	451,97	45,20	497,17
Total H.T.					451,97
Total TVA					45,20
Total TTC					497,17

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par MAHIEU Régis le 07/04/2025

Le Responsable
Nom et Signature

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Le Responsable d'Agence

Romuald RICHONNIER

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE BOURG EN BRESSE

EDN5



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE BOURG EN BRESSE 28, rue de la Grenouillère CS 81050 01010 BOURG EN BRESSE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **17 RUE DE LA GARE 01370 ST ETIENNE DU BOIS**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **BOURG EN BRESSE**

le **07/04/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1005898